



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 15 & 16 juin 2019

Article 1 : PARTICIPATION

Epreuves individuelles, Épée et Fleuret, toutes catégories, ouvertes à tous les tireurs licenciés dans un club des Hauts-de-Seine affilié à la Fédération Française d'Escrime.

Pour l'Épée, à partir de la catégorie de M11.

Pour le Fleuret, à partir de la catégorie M9, avec une seule épreuve pour les M9 2010 et 2011.

Une animation pour les tireurs M7 nés en 2012 est également proposée.

Article 2 : TENUE ET EQUIPEMENTS

- Tenue : Les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse).

- **Les normes FFE et le marquage CE sont obligatoires (Règlement sportif FFE 2018-2019).**

- Bavette : Au Fleuret, la bavette conductrice est obligatoire pour les catégories M17, M20, Sénior et Vétérán.

- Armes au Fleuret : Lame 0 en M7 et M9, Lame 2 en M11 et M13, Lame 5 à partir de la catégorie M15.

Animation M7 au fleuret sec.

- Armes à l'Épée : Lame 2 et poignée droite en M11 et M13, lame 5 à partir de la catégorie M15.

Article 3 : LICENCE

Les tireurs devront présenter leur licence 2018-2019.

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité auprès du directoire technique.

Article 4 : ENGAGEMENTS

Un droit d'engagement de 10 € sera perçu sur place lors du pointage. Il sera de 8€ pour les M7.

Les engagements se font en ligne via l'extranet F.F.E., par les clubs.

Avant le mercredi 12 juin 2019 à 23h59

Rappel : « En cas d'absence d'un tireur d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. » (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Article 5 : RECOMPENSES

- Un sac de bienvenue ainsi que l'affiche du championnat seront remis à chaque participant lors de l'engagement.

- Les 8 premier(e)s tireur(e)s seront récompensé(e)s par des coupes ou des médailles.

Pour les catégories dont le nombre de participants est inférieur ou égal à 16 tireurs, seuls les 4 premier(e)s seront récompensé(e)s.

- Tous les M7 seront récompensés.

- Pour les M9, les 8 premiers seront récompensés, et les suivants recevront une médaille de participation.

- Pour les catégories M9 Fleuret et M11 Fleuret et Épée, les 1^{ers} recevront un masque quel que soit l'effectif.

Les 1^{ers} des autres catégories recevront, en fonction de l'effectif, une lame ou une arme montée. Les autres seront récompensés par du matériel d'escrime en fonction des participants dans la catégorie.

- Les 1^{ers} de chaque catégorie recevront en plus un T-shirt « champion des Hauts-de-Seine ».

- Une séance photo en studio sur place sera offerte (envoi d'un fichier numérique format jpg) par notre photographe partenaire de l'évènement, Laurence MASSON, à tous les champions pour toutes les catégories.

- Les récompenses seront données lors des podiums uniquement aux tireurs(e)s présent(e)s.

- Un trophée récompensera le meilleur arbitre en formation départementale à l'Épée et au Fleuret.

- Un trophée récompensera le meilleur club à l'Épée et le meilleur club au Fleuret.

- Le « trophée des féminines » récompensera le club ayant engagé, par arme, le plus de féminines.

- Tous les trophées seront remis sur place.

CDE92

3 avenue Jean Monnet – 92130 Issy-les-Moulineaux

www.escrime-cde92.fr



CDE Escrime 92



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 15 & 16 juin 2019

Article 6 : FORMULE

- Il est interdit de tirer dans plusieurs catégories de la même arme.
- Un tour de poule de 4, 5, 6 ou 7 tireurs selon le nombre de tireurs (sans élimination), suivi d'un TED.
- La constitution des poules se fait en fonction du classement départemental pour les M9 et M11 Fleuret et du classement de Ligue pour les autres catégories (avec décalage par club).
- Si l'effectif ne permet pas de faire une compétition par catégorie, le directoire technique pourra regrouper des catégories.

CATEGORIE	POULE	TED
M9	3 touches 2 min	6 touches 2 x 2 min (1 min de pause)
M11	4 touches 2 min	8 touches 2 X 2 min (1 min de pause)
M13	4 touches 3 min	8 touches 2 x 3 min (1 min de pause)
M15	5 touches 3 min	10 touches 2 x 3 min (1 min de pause)
M17 / M20 / SENIOR	5 touches 3 min	15 touches 3 x 3 min (1 min de pause)
VÉTÉRAN	5 touches 3 min	10 touches 2 x 3 min (1 min de pause)

Article 7 : ARBITRAGE

Les arbitres en formation départementale Fleuret devront impérativement être présents. Les arbitres en formation Épée qui souhaitent officier doivent obligatoirement s'inscrire à l'adresse atd@escrime-cde92.fr.

Pour les compétitions du samedi, 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés (toutes catégories confondues).

Les arbitres diplômés souhaitant arbitrer doivent s'inscrire via l'extranet FFE.

Si le nombre d'arbitres est insuffisant, certaines catégories seront susceptibles de se dérouler en auto-arbitrage.

Article 8 : SECURITE

Seuls les tireurs, arbitres et Maîtres d'Armes munis d'un badge auront le droit de circuler sur les différents plateaux.

Article 9 : HORAIRES

Samedi 15 juin		Dimanche 16 juin
FLEURET	ÉPÉE	FLEURET
	Séniors et Vétérans : 10h	M11 : 9h
M13 : 13h	M11 : 13h	M17 à Vétérans : 10h
M15 : 14h30	M17 et M20 : 13h30	M9 : 11h30
	M13 et M15 : 14h30	M7 : 13h

Le scratch sera prononcé 20 min après le début des inscriptions

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.

Article 11 : Partenaires

Un stand « escrime diffusion » sera présent sur place durant toute la durée de l'épreuve.

Notre photographe partenaire de l'évènement, Laurence MASSON, sera présente les 2 jours, et réalisera vos portraits photos en studio sur place.

CDE92

3 avenue Jean Monnet – 92130 Issy-les-Moulineaux

www.escrime-cde92.fr



CDE Escrime 92



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 15 & 16 juin 2019

Article 11 : Animations et Restauration

Un espace restauration, assuré par le club support, sera à votre disposition tout au long du week-end.

Dimanche 16 juin => ESCRIME HANDISPORT

Mesurez-vous aux Champions Handisport !

Tournoi handi-jeunes (licenciés) à partir de 10h

Démonstration à 11h50

Ateliers et initiations jeunes à partir de 13h



ANIMATIONS ouvertes à toutes et tous, licenciés ou non
Prévoir une tenue adaptée. Matériel d'escrime prêté par le CDE 92

Article 12 : LIEU, PLAN, ACCES

Espace sportif Jean-Pierre Rives
89-91 boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE



CDE92

3 avenue Jean Monnet – 92130 Issy-les-Moulineaux

www.escrime-cde92.fr



CDE Escrime 92